

**332-Déclinaisons de la politique  
en faveur de la jeunesse  
Propositions financières Budget Primitif 2016**

**Rapport n° CD/2016/26**

**Service Chef de file :**

J520 - Service de la jeunesse

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

L'engagement du département en faveur de la jeunesse a pour ambition de contribuer à aider les jeunes à devenir autonomes, responsables, et engagés. Cette ambition est un élément de la cohésion sociale qui se construit par une éducation citoyenne entendue en tant qu'ouverture aux autres et à son environnement, la création de tissus relationnels et d'expériences épanouissants pour l'individu.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
3321	F	Le soutien aux collectivités et aux associations	2 132 000,00	1 832 446,00
3322	F	Jeunesse - les animateurs	195 245,00	93 721,00
3323	F	Jeunesse - L'insertion et la prévention	151 440,00	55 328,00
3324	F	Jeunesse - Les loisirs et l'éducation	236 500,00	216 500,00
3325	F	Jeunesse Information et Orientation	50 000,00	30 000,00

La jeunesse est au cœur de notre projet pour l'avenir du département, non seulement car c'est l'une des politiques les plus transversales que nous menons, mais aussi et surtout car en agissant pour la jeunesse, nous jetons les bases de la société de demain.

**La politique départementale** en faveur de la jeunesse s'organise autour de quatre objectifs :

- Soutenir l'engagement des jeunes,
- Accompagner les jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté,
- Favoriser le vivre ensemble et l'expérimentation individuelle.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration sociale.

La jeunesse est au cœur de notre projet pour l'avenir du département, non seulement car c'est l'une des politiques les plus transversales que nous menons, mais aussi et surtout car en agissant pour la jeunesse, nous jetons les bases de la société de demain.

**Ces orientations sont transversales.** Coordonnées par le service jeunesse, elles sont mises en œuvre par les différents services qui concourent chacun dans leurs thématiques à l'atteinte de leurs objectifs que ce soient les services de la Protection de l'Enfance, Insertion et Emploi, Logement, Environnement, Sport, Transports, Culture qui déclinent chacun des actions en faveur de la jeunesse.

**Elles se mettent en œuvre avec les acteurs de territoires** pour agir en cohérence, en complémentarité et de la manière la plus ajustée possible. Cela se traduit par l'accompagnement apporté aux associations et aux énergies citoyennes, par le soutien apporté à l'expression, à la création et aux manifestations, qu'elles soient sportives,

culturelles, contribuant à la cohésion sociale et donnant ainsi à la jeunesse des opportunités pour agir et s'engager.

Enfin, le Département s'engage et ouvre des perspectives sur différents sujets :

- La prévention et le développement d'interventions auprès des collégiens et des jeunes convergent vers l'apprentissage de la citoyenneté. Les thématiques abordées et les outils utilisés évoluent pour prendre en compte les réalités d'aujourd'hui liées par exemple aux phénomènes de radicalisation.
- L'accompagnement en matière d'emploi, logement et santé avec le dispositif Pass' Accompagnement s'adresse aux jeunes les plus en difficulté.
- La mise en place de la silver économie peut apporter des opportunités aux jeunes en matière de nouvelles économies créatrices d'emplois.
- Le développement du bilinguisme grâce à la nouvelle convention quadripartite signée en 2015 avec la Région, l'Education Nationale et le Département du Haut-Rhin vise à soutenir l'apprentissage de la langue allemande à l'école et mais aussi à favoriser son appropriation dans une perspective d'échange culturel et d'accès à l'emploi.
- L'ouverture à l'Europe et la découverte de ses enjeux représentent pour les jeunes une opportunité à saisir et à travailler notamment dans un partenariat avec le Centre d'information sur les Institutions Européennes (CIIE).
- Le développement du Très Haut débit et des nouvelles technologies sur l'ensemble des territoires.

### **a) Le soutien en faveur de l'engagement des jeunes par l'accueil de jeunes volontaires en service civique.**

Le service civique volontaire est un dispositif mis en place par l'Etat en application de la loi du 10 mars 2010 et porté au niveau national par l'agence du service civique.

L'engagement du Département pour la mise en œuvre du service civique s'inscrit pleinement dans les orientations de sa politique jeunesse. A ce titre, le Département a obtenu en mai 2015, un nouvel agrément pour une durée de trois ans auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Pour la période 2015-16, 42 postes de volontaires en service civique ont été proposés en interne par une quinzaine de directions et de services. Les missions sont variées et s'étendent par exemple aux domaines de l'écologie (économies d'énergie, tri des déchets), à l'aide aux personnes âgées, à la culture, à la santé, à l'animation.

Les jeunes accueillis par le Conseil Départemental ont entre 18 et 25 ans. Leur mission dure de 7 à 9 mois. Un jeune en service civique touche une indemnité de 468 € par mois de la part de l'Etat. Sont également prises en charge les cotisations sociales et la retraite. Le Conseil Départemental verse également une indemnité de 150 € par mois et par jeune pour les frais de déplacements et de repas.

Depuis octobre 2011, 138 volontaires ont été accompagnés par les services du département. Pour la promotion 2015-2016, 22 missions ont été validées par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

### **Partenariat avec l'association Unis-Cité :**

Depuis 2008, le Département soutient l'association Unis-Cité pour l'accompagnement de volontaires en service civique effectuant des projets d'intérêt général dans le Bas-Rhin.

Pour 2015-2016, l'association accueille 68 volontaires dont 30 mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires du Conseil Départemental sur des missions diversifiées : lutter contre l'isolement des personnes âgées, dans les domaines du handicap, de l'environnement, du sport et de la culture.

## **b) Le soutien au vivre ensemble et à l'expérience individuelle**

Le Département soutient l'éducation populaire et des actions d'animation territoriale et de responsabilisation des jeunes, d'accès aux loisirs à travers différentes interventions, qu'elles soient sous forme de soutien aux structures associatives ou aux collectivités.

### **3321 : Soutien aux collectivités et aux associations :**

Ce mode d'action réunit :

- Le soutien à la coordination des acteurs et à des actions de portée départementale : les partenariats avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (FDMJC), avec l'association Unis-cité, avec la Fédération Départementale des Centres Socioculturels (FDCSC).
- Les aides au fonctionnement des collectivités et des associations qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse en territoire : mouvements de jeunesse, maisons des jeunes et de la culture, centres socioculturels ainsi que quatre associations d'envergure intercommunale que sont le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) de Marckolsheim, le RAI de Niederbronn les Bains, Horizon Jeunes et la MJC de Villé).
- Le soutien au dispositif Ville-vie vacances

En séance plénière du 11 décembre 2011, le Conseil Général a décidé de mettre en place de nouvelles modalités de financement des centres socioculturels (CSC), en étendant les contrats d'objectifs à l'ensemble des structures socioéducatives du Bas-Rhin.

Ces nouvelles dispositions répondent à un souci de cohérence et ciblent davantage le travail réalisé avec les jeunes sur les thématiques de :

- la mobilisation sur la réussite éducative,
- la mobilisation sur le « vivre ensemble »,
- la mobilisation autour de l'insertion sociale et économique,
- la mobilisation autour de l'engagement et la citoyenneté.

25 contrats d'objectifs ont ainsi été signés depuis 2013.

Ces contrats donnent lieu à un bilan annuel qui détermine les nouvelles orientations.

Il est proposé d'appliquer une diminution de 10 % des aides aux principales structures de jeunesse et d'engager une réflexion sur les nouvelles orientations et les priorités à partager.

Par ailleurs, le Département subventionne l'association SARA (Soutien des Associations en Région Alsace) et propose de poursuivre, à destination des responsables associatifs, des bénévoles ou des porteurs de projets associatifs, le développement et la diffusion gratuite d'informations pratiques, ainsi que les permanences de conseils gratuits aux associations.

Pour refonder le partenariat avec le monde associatif autour des valeurs du vivre ensemble et de la citoyenneté, en 2015, le Conseil Départemental a lancé **les assises de l'engagement**. Des représentants de la société civile ont été invités pour réfléchir et co-construire en 2016 de nouvelles manières de travailler ensemble dans une démarche de démocratie d'implication. Six groupes travailleront notamment sur :

- la définition des enjeux de la démocratie d'implication
- les nouveaux modèles économiques des associations,
- la stratégie de communication des associations
- la mise en réseau et la mutualisation
- le partenariat entre le public et le privé
- l'engagement comme valeur d'intégration.

Ces groupes, parrainés par des personnalités bas-rhinoises se réuniront jusqu'en juin 2016 dans le but de produire un document qui devra présenter des actions concrètes à mettre en place. Elles seront utilisées et adaptées pour construire des politiques qui ont du sens.

### **3322 Jeunesse : les animateurs**

Crédits proposés au BP 2016 : 93 721 €

Le dispositif voté par l'assemblée plénière en date du 10 décembre 2012, à savoir que toute communauté de communes ayant la compétence jeunesse et signataire d'un Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) permet de bénéficier d'une aide financière au titre de l'ingénierie jeunesse.

En 2012, 21 CTJ ont été signés, permettant le développement d'actions territoriales en faveur de la jeunesse. Cependant nous assistons d'année en année à un essoufflement progressif du dispositif. Ainsi en 2016 il ne restera plus que 8 CTJ dont les contrats arriveront à échéance le 31 décembre 2016.

### **3324 Jeunesse : les loisirs et l'éducation**

Crédits proposés au BP 2016 : 216 500 €

Ce mode d'action comprend :

- le soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) versé aux associations et aux collectivités organisatrices d'ALSH selon le nombre de journées/jeune aux jeunes âgés de 11 ans et plus. Le nombre de journées/jeune étant en baisse depuis 2012, le dispositif d'aide aux ALSH ne sera pas reconduit en 2017. En 2015, le soutien aux ALSH a représenté 110 429.88 €.
- le financement d'« Allocations de Vacances » qui favorisent le départ en vacances des enfants bas-rhinois âgés de 4 à 18 ans. Le Département verse une allocation à la structure organisatrice du séjour selon des critères favorisant le soutien des familles aux plus faibles revenus.

la participation à l'achat de clés USB pour des élèves de 6<sup>ème</sup>. Ces clés comportent des informations sur l'institution départementale et sur les actions menées en faveur des jeunes. Une campagne de distribution par les conseillers départementaux est organisée lors de la rentrée scolaire chaque année.

### **c) L'accompagnement des jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté**

Cet axe se traduit par des actions en faveur de la prévention, l'information et l'insertion.

#### **Les actions de prévention**

Le Département mène des actions de prévention en direction des jeunes collégiens ou fréquentant des structures socioéducatives. En 2014-2015, 57 actions de prévention ont été réalisées ainsi que 2 soirées débats à destination de parents ou du grand public. Les sujets traités sont en lien avec les addictions, la violence, mais également l'alimentation, le multimédia, l'adolescence, la relation à l'autre. Les outils pédagogiques sont pour la plupart des réalisations du département (mallette pédagogique, alcool, jeu de loi ...).

Plus de 6500 jeunes ont été sensibilisés. 85 % du public touché par les actions de prévention a entre 11 et 14 ans.

Ces actions viennent en complément de celles conduites dans le cadre du schéma départemental d'accompagnement des parents signé le 10 octobre 2014 (Cf. Rapport de la mission Enfance Famille).

## **Les outils d'information à destination des jeunes :**

Le dispositif Pass'âge met en avant des initiatives des jeunes dans les territoires grâce à la mise en place du site internet. Par ailleurs, il répond aux questionnements liés à la santé, l'orientation, l'insertion professionnelle, l'engagement, les loisirs, la vie quotidienne par l'intermédiaire du numéro vert d'écoute téléphonique pour les 10-25 ans.

Véritable dispositif de sensibilisation et de prévention, Pass'âge présente ainsi les caractéristiques nécessaires pour devenir l'un des vecteurs principaux de la diffusion de l'action du Département en matière de politiques éducatives. En 2015, 45 862 sessions ont été comptabilisées sur le site

Par ailleurs, le CIRDD (Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances) est un partenaire du Département dans la conception d'actions de prévention assurées par la collectivité notamment dans les collèges ou à destination des territoires et des structures socio-éducatives.

## **3325-jeunesse et information :**

Crédits proposés au BP 2016 : 30 000 €

Ce crédit est une contribution au loyer du CIRDD Alsace, dans le cadre d'un accord passé avec le Département à l'occasion de la fin de la mise à disposition gratuite de bureaux au sein des locaux « Passerelle 67 », suite au déménagement en décembre 2014, vers les locaux « Ponts Couverts ».

Il a été acté que le loyer serait pris en charge de façon dégressive pendant trois ans, à savoir 50 000 € en 2015, 25 000 € en 2016 et 5 000 € en 2017.

Est également inscrit dans ce mode d'action un crédit de 5 000 € destiné à renouveler les outils pédagogiques utilisés lors des actions de prévention.

## **d) Autre dispositif en faveur des jeunes, articulé à l'insertion et la lutte contre les exclusions**

### **3323 Jeunesse : l'insertion et la prévention**

Crédits proposés au BP 2016 : 55 328 €

Les trois missions locales ont renforcé leurs actions dans la prise en charge des jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du RSA. Elles ont adhéré à cette orientation (Strasbourg, Haguenau et Saverne) pour des crédits à hauteur de 86 000 € (voir le rapport insertion et lutte contre les exclusions).

En 2016, 55 528 € restent mobilisés afin d'assurer le fonctionnement des trois autres missions locales du Bas-Rhin (Schiltigheim, Molsheim, Sélestat). Ces missions locales sont désignées « référents de parcours » pour le public des jeunes et bénéficiaires du RSA. Des contacts sont en cours pour les engager à s'inscrire également dans la démarche des opérateurs professionnels et le dispositif « opérateur pro ».

Le présent rapport se fonde sur l'article 104 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) modifiant l'article L.1111-4 du CGCT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le Budget primitif 2016 dans l'axe d'intervention 332-jeunesse. Il décide de supprimer le dispositif "Accueils de Loisirs sans Hébergement" à compter du 1er janvier 2017.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY